

Plan stratégique 2025-2030 du Pôle académique de Namur¹²

Introduction par les membres de l'Organe d'Administration

Au nom de l'Organe d'administration, nous avons l'immense plaisir de présenter le Plan stratégique 2025-2030 du Pôle académique de Namur (PAN). Ce document représente une ambition collective, un élan partagé vers un avenir où le PAN s'affirme comme un acteur incontournable au service de ses institutions, de ses membres et du territoire de la province de Namur, tout en affirmant son ouverture vers l'extérieur. Il est le fruit d'un travail rigoureux, mené avec conviction, énergie et créativité. Il traduit notre volonté d'anticiper les grands défis pédagogiques, technologiques, sociétaux et environnementaux qui redessinent l'enseignement supérieur. Ensemble, nous voulons faire du PAN un laboratoire d'innovation, de coopération et de solidarité, capable de répondre aux attentes de demain tout en restant ancré dans les réalités locales. Nous croyons profondément que la réussite de ce plan repose sur une mobilisation collective : celle des établissements membres, des enseignants, des étudiants, mais aussi de celle nos partenaires institutionnels, économiques, culturels et associatifs. Chacun a un rôle à jouer dans ce projet ambitieux, et c'est par la force du « faire ensemble » que nous pourrions réaliser des avancées significatives. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Leur expertise, leurs idées et leur engagement ont permis de dessiner des perspectives claires, concrètes et mobilisatrices. Avec ce plan stratégique, le PAN s'engage dans une nouvelle étape structurante de son développement. Nous affirmons notre volonté de bâtir une communauté forte, solidaire et innovante, tournée vers l'avenir, capable d'apporter des réponses collectives aux défis du territoire. Ensemble, faisons du PAN une référence en matière de coopération académique et de rayonnement territorial.

Découvrez notre plan 2025-2030 et projetez-vous dans l'avenir avec nous !

¹ Les ODD correspondant aux missions ont été ajoutés en tête de chaque champ, à l'issue de la réflexion menée par la coordination développement durable du PAN.

² Ce plan stratégique a été élaboré avec l'appui des dernières versions disponibles de ChatGPT (OpenAI) et de Microsoft Copilot.

Messages des Co-présidents

Le PAN, c'est penser ensemble le bien-être et l'avenir de nos étudiants !

Le PAN doit contribuer à la construction du futur des étudiants de Namur !



Annick Castiaux

Rectrice de l'Université de Namur
Co-présidente du PAN



Quentin Bullens

Directeur-Président de la Haute École de la
Province de Namur
Co-président du PAN

Avant-propos

Méthodologie et démarche collective dans la rédaction du plan

Pour répondre aux attentes de ses membres et relever les défis de l'enseignement supérieur ainsi que ceux du territoire namurois, le Pôle académique de Namur a engagé, dès 2025, une révision approfondie de ses missions, de sa vision et de ses domaines d'action stratégiques.

Cette démarche s'est appuyée sur une méthodologie participative et inclusive, fidèle à l'ADN du PAN fondé sur la mutualisation et l'innovation.

La redéfinition de la mission, de la vision et des valeurs, traduite dans l'élaboration de quatre champs d'actions, a été portée tout au long du processus de planification stratégique par l'équipe du PAN. Les chefs de projet ont nourri ce travail à travers des réunions internes, des rencontres régulières auprès des membres des commissions, des partenaires institutionnels, académiques et associatifs.

Les membres de l'Organe d'Administration ont été impliqués à des moments clés identifiés lors des Bureaux préparatoires. Leur expérience, notamment celle de certains administrateurs présents depuis la création du Pôle, a permis d'évaluer les acquis, d'identifier les points de satisfaction et d'insatisfaction partagés et de tracer les objectifs à poursuivre pour garantir la continuité et l'ambition du projet collectif. L'apport complémentaire du Conseil consultatif a, quant à lui, enrichi la démarche d'analyse transversale d'un regard externe, essentiel pour ancrer le PAN dans une dynamique territoriale et partenariale élargie.

Cette méthode a permis de garantir :

- une vision englobante et transversale ;
- une prise en compte des enjeux identifiés par l'ensemble des acteurs internes et externes ;
- une appropriation partagée des orientations stratégiques ;
- un ancrage fort dans les réalités de terrain.

Ainsi, les axes retenus et leurs déclinaisons traduisent non seulement les priorités institutionnelles des établissements membres, mais aussi des partenaires du territoire. Ils incarnent une feuille de route représentative, mobilisatrice et évolutive, au service d'un avenir commun.

Cadre, mission et vision

Le décret du 7 novembre 2013 a institué les pôles académiques comme lieux de coordination, de mutualisation et de développement stratégique dans l'enseignement supérieur. Le PAN s'inscrit pleinement dans ce cadre, en fédérant universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et établissements d'enseignement pour adultes de la province de Namur. Sa mission, définie par la loi, constitue la base de légitimité du plan stratégique.



Missions et orientations stratégiques du PAN

Le Pôle académique de Namur, selon l'article 53 du décret "Paysage",

- Favorise et accompagne la mobilité des étudiants et des membres du personnel, dans le respect de leur statut et sur une base volontaire, entre les différentes implantations et les établissements, y compris les modalités pratiques et financières ;
- Offre des services collectifs destinés au personnel et aux étudiants de ses membres, notamment des bibliothèques et salles d'études, des restaurants et lieux conviviaux, des services médicaux, sociaux et d'aide psychologique, des activités sportives et culturelles, et peut gérer les recettes et dépenses associées ;
- Fédère ou organise le conseil et l'accompagnement aux parcours d'études personnalisés, ainsi que le support pédagogique pour les enseignants ;
- Coordonne l'information et l'orientation des futurs étudiants à propos des diverses études organisées et la représentation de ses membres lors de toute activité d'information sur les études supérieures ou en relation avec l'enseignement obligatoire ;
- Coordonne des formations préparatoires aux études supérieures et toute autre activité susceptible de favoriser le passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ;
- Favorise les relations entre tous ses établissements membres, leur personnel et leurs étudiants avec les acteurs locaux, tant publics que privés ;
- Suscite la création à son niveau de centres disciplinaires fédérés de recherche, d'enseignement ou de services, rassemblant les compétences et équipes des établissements membres du Pôle ;
- Encourage un usage partagé des infrastructures, équipements et biens mobiliers ou immobiliers destinés prioritairement aux missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité ;

Et, plus généralement, est le lieu privilégié de dialogue et de réflexion entre ses membres.

À ces missions officielles s'ajoutent six axes issus du plan stratégique rédigé lors de la création du PAN qui guident toujours les actions prioritaires actuelles :

- 1) Consolider, étendre et renforcer les collaborations existantes entre les établissements membres
- 2) Mettre en place des projets innovants et fédérateurs que les membres du Pôle ne pourraient entreprendre seuls
- 3) Développer des relations de partenariat avec d'autres Pôles académiques
- 4) Participer au développement socio-économique et culturel de la province de Namur
- 5) Développer de nouvelles collaborations avec les acteurs de l'enseignement secondaire
- 6) Développer chez les étudiants et les membres du personnel un sentiment d'appartenance au Pôle autour de missions communes

Le présent plan stratégique 2025-2030 :

- S'appuie sur les missions fixées par le décret et adoptées par l'Organe d'Administration et l'Assemblée générale avec la contribution du Conseil consultatif
- Les articule autour de champs d'actions qui détaillent comment chaque mission sera traduite en actions concrètes
- Propose des objectifs mesurables et des indicateurs pour vérifier que les missions trouvent un prolongement réel dans la vie du PAN et dans l'expérience des étudiants et des membres du personnel

Grandes lignes du plan stratégique

Gouvernance, fonctionnement et ressources

La gouvernance du Pôle académique de Namur repose sur deux organes complémentaires : l'Assemblée générale et l'Organe d'administration. Chacun joue un rôle déterminant dans la définition des orientations et le pilotage stratégique du Pôle.

A. L'Assemblée générale (AG)

Instance souveraine, l'Assemblée générale réunit les membres de l'association et délibère sur les points majeurs inscrits à l'ordre du jour, à l'initiative de l'Organe d'administration ou à la demande de ses membres.

Elle garantit ainsi le respect des principes démocratiques et la transparence dans les grandes orientations de l'ASBL.

B. L'Organe d'administration (OA)

Il détient les pouvoirs les plus étendus pour la gestion quotidienne et stratégique du Pôle, sauf pour les cas explicitement réservés à l'Assemblée générale. Il assure la coordination administrative de l'ASBL, définit les axes stratégiques, supervise les projets, veille à leur conformité avec les statuts et rend compte annuellement à l'Assemblée générale.

Il peut déléguer certaines missions à des membres, groupes de travail ou tiers, selon une logique participative valorisant les initiatives de terrain. Il fixe également les mandats des commissions internes.

Disposer d'une gouvernance participative et représentative, qui associe les établissements membres et les partenaires dans la définition et le suivi des priorités stratégiques. Cela inclura la mise en place de procédures partagées et la valorisation de l'expérience acquise depuis la création du Pôle le tout dans le respect du cadre légal.

Pistes de financement externes :

Les subsides facultatifs représentent une opportunité de diversifier les sources de financement et de renforcer l'autonomie financière du PAN. Au-delà des dotations légales, ces apports ponctuels ou pluriannuels permettent :

- d'expérimenter de nouveaux projets innovants sans peser sur le budget récurrent,
- de tester des actions pilotes avant un déploiement à grande échelle,

- de valoriser les compétences et expertises du PAN auprès de financeurs externes (régionaux, nationaux, européens),
- d'accroître la visibilité institutionnelle du PAN en le positionnant comme acteur proactif et moteur d'innovation

Gouvernance et Champs d'action

La consolidation d'une gouvernance participative et représentative constitue le socle sur lequel repose l'ensemble du plan stratégique 2025-2030 du PAN. Elle offre un cadre stable, structuré et inclusif qui permet de transformer les ambitions en actions concrètes. Dans cette continuité, les quatre champs d'actions définis traduisent les priorités stratégiques retenues collectivement. Chacun d'eux ouvre une voie complémentaire pour renforcer l'identité, l'impact et la pertinence du PAN : visibilité et rayonnement, coopération inter-établissements et territoriale, développement de compétences, ainsi qu'innovation et mutualisation. Ensemble, ils forment une architecture cohérente, porteuse de sens et de transformations durables pour la communauté académique et le territoire namurois.

L'opérationnalisation du plan stratégique 2025-2030 sera assurée par les commissions thématiques du PAN ainsi que par des synergies inter-commissions, permettant de transformer les orientations en actions concrètes. Les projets issus de ce travail collectif seront systématiquement validés par l'Organe d'administration (OA), garant de la cohérence et de la pertinence des choix stratégiques.

C'est sur cette base collective et participative que s'articulent les quatre champs d'actions stratégiques résumés ci-dessous.

Champ 1 : Visibilité, ancrage territorial et rayonnement

Le PAN vise à être reconnu comme un acteur incontournable du paysage académique et territorial namurois. Sa visibilité sera renforcée par des projets structurants, des communications claires et une présence régulière dans les événements locaux et interrégionaux. Les étudiants, le personnel et les partenaires identifieront le PAN comme un interlocuteur stratégique incontournable. En s'ouvrant à d'autres secteurs (culture, économie, social), il consolidera sa légitimité et son rôle fédérateur. Ce rayonnement dépassera la province de Namur pour inspirer et échanger avec d'autres territoires.

Champ 2 : Innovation & Mutualisation

L'innovation est au cœur de la stratégie du PAN, pensée comme un processus collectif et expérimental. Elle s'appuie sur la veille scientifique, institutionnelle et politique pour anticiper les mutations éducatives et sociales. La mutualisation est repensée comme un levier d'intelligence collective et non comme une contrainte. Des espaces dédiés, tels

qu'une commission prospective, favoriseront l'émergence de réponses créatives aux enjeux contemporains. Ensemble, innovation et mutualisation nourriront la transformation durable de l'enseignement supérieur namurois.

Champ 3 : Accompagnement, Inclusion & Bien-être des (futurs) étudiants

Au cœur des priorités du PAN, l'étudiant demeure le principal bénéficiaire de toutes les actions menées. Dans cette optique, les commissions du PAN développent un portefeuille d'initiatives directement orientées vers son accompagnement, afin de soutenir son bien-être dans toutes les dimensions de la vie étudiante et sa réussite.

Champ 4 : Formations et développement des compétences des professionnels de l'enseignement

La formation continue des professionnels de l'enseignement est un levier stratégique pour le PAN. Elle repose sur la valorisation des expertises internes, la co-construction avec le terrain et la diversité des formats proposés. Le PAN encourage la collaboration entre pairs et la mutualisation de ressources pédagogiques. Les formations sont adaptées aux réalités et aux besoins des acteurs, intégrant pratiques innovantes et approches transversales. L'ambition est de bâtir une intelligence collective durable au service de la qualité éducative.



Champ 1 : Visibilité, ancrage territorial et rayonnement

D'ici 2030, le PAN veut être un acteur reconnu en province de Namur et au-delà, à l'intersection de l'enseignement supérieur et du développement territorial.

Ainsi, le PAN sera perçu comme un acteur structurant, connu et sollicité dans les décisions, projets et dynamiques académiques et locales. Il aura une visibilité accrue, une légitimité affirmée et reconnue à travers des collaborations avec d'autres secteurs que le milieu académique (culturel, social, économique...).

De plus, le PAN assumera pleinement son rôle local en province de Namur, mais ne se limitera pas à celui-ci. Il rayonnera en :

- Inspirant d'autres structures par ses projets ;
- Accompagnant ses institutions membres à partager leurs bonnes pratiques dans des colloques, publications ou réseaux thématiques ;
- S'ouvrant à des collaborations externes ;
- S'inspirant lui-même des actions déjà existantes et portées par d'autres acteurs académiques, institutionnels, associatifs ou citoyens.

Enfin, le PAN sera un carrefour stratégique où se jouent différents croisements :

- Au sein de l'enseignement supérieur, en favorisant la coopération entre établissements pour améliorer la qualité de l'offre et des conditions d'études ;
- Au niveau de l'innovation sociale, en concrétisant encore davantage avec d'autres partenaires/institutions des réponses collectives à des défis complexes qui concernent la communauté de l'ensemble des membres du PAN (mobilité, précarité menstruelle, logement décent, accès à la culture, lieux d'étude...).

Concrètement, les attendus d'ici 2030 sont les suivants :

- Des étudiants et des membres du personnel des établissements membres qui connaissent le PAN et s'y réfèrent pour leurs projets ;
- Des partenaires publics ou privés qui pensent spontanément à associer le PAN et ses institutions à des projets locaux ou régionaux ;
- Des projets inter-établissements visibles, structurants, portés de manière collaborative (cours partagés, plateformes numériques, espaces mutualisés...);
- Une image claire et lisible du PAN dans le monde académique ainsi que dans l'espace public, avec une présence sur les réseaux, dans les médias, lors d'événements.

Mission 1 : Rendre visibles le PAN et ses établissements membres dans l'espace académique et territorial

Les pôles académiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, bien que porteurs d'un mandat de coordination, de mutualisation et de développement stratégique dans l'enseignement supérieur, demeurent encore parfois méconnus de leurs publics cibles.

Dans un contexte de complexification des enjeux éducatifs, territoriaux et sociaux, il devient impératif de renforcer encore la visibilité du PAN, de clarifier ses missions et de positionner son rôle comme levier de transformation collective à l'intersection du monde académique, institutionnel, associatif et citoyen.

Objectifs :

Positionner le PAN comme un acteur structurant, reconnu et légitime dans les sphères académiques, publiques et citoyennes, en développant une stratégie de visibilité intégrée qui valorise son rôle, ses missions, ses établissements membres et ses réalisations à l'échelle locale et interterritoriale.

Opérationnalisation :

1. Structuration de l'identité institutionnelle des pôles académiques
 - En partenariat avec les autres pôles, conception d'une campagne de communication visuelle expliquant ce qu'est un pôle académique, ses missions, ses impacts.
 - Création d'un message harmonisé à l'échelle de la FWB, avec des déclinaisons locales spécifiques pour chaque pôle.
2. Déploiement d'une stratégie de communication multicanale mettant en avant le PAN et ses établissements membres
 - Développement d'une présence numérique dynamique (site web, réseaux sociaux, contenus audiovisuels).
 - Mise en place d'une stratégie éditoriale cohérente, articulant valorisation des projets, témoignages et mise en réseau.
 - Organisation d'événements de réseautage.
3. Renforcement de la présence de l'équipe du PAN dans les événements académiques et publics
 - Participation active, renforcée et identifiée aux événements clés organisés par les établissements membres, les pouvoirs publics, les associations et les partenaires économiques.
 - Communications et/ou participations à des colloques, séminaires, conférences et journées thématiques en vue de valoriser les pratiques du PAN.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Le PAN est identifié comme une entité stratégique incontournable au sein de la province de Namur et dans les réseaux inter-pôles.
- Une image institutionnelle claire, cohérente et accessible du PAN est partagée par les établissements membres et perçue par les parties prenantes externes.
- Le PAN développe une présence régulière et reconnue dans les événements, les médias spécialisés et les espaces de dialogue académique et territorial.
- Le public étudiant, les enseignants-chercheurs et les partenaires extra-académiques identifient le PAN comme un interlocuteur et un facilitateur de projets communs.

Mission 2 : Favoriser une dynamique structurée de coopération inter-établissements et territoriale

Le paysage de l'enseignement supérieur reste, encore aujourd'hui, largement structuré par des logiques institutionnelles propres à chaque établissement. Cette segmentation historique génère une forme d'atomisation des ressources, des pratiques et des initiatives, tant sur le plan pédagogique qu'en matière de services à la communauté étudiante ou d'ancrage territorial.

Dans ce contexte, le Pôle académique de Namur a un rôle central à jouer comme catalyseur d'une coopération structurée, permettant aux établissements de dépasser les cloisonnements organisationnels et d'unir leurs forces autour de projets communs. En misant sur la proximité géographique des établissements membres du PAN, ces synergies permettront non seulement des économies d'échelle, mais aussi une meilleure articulation avec les enjeux du territoire.

Objectif :

Favoriser une dynamique structurée de coopération inter-établissements et territoriale, en instaurant une culture de collaboration réflexive du "penser PAN", fondée sur la mutualisation des ressources, le partage d'expertises et la co-construction de solutions avec les acteurs académiques locaux.

Opérationnalisation :

1. Favoriser des projets à haute valeur ajoutée collective en soutenant la mise en œuvre et l'extension de projets existants (ex. : application de covoiturage "Carpool", plateforme numérique inclusive "Cantoo", projet de logements "Kots de demain", formation ReBOND, Rendez-vous de la (ré)orientation, etc.).
2. Inciter à penser PAN dès la conception de nouveaux projets via l'identification de gisements de mutualisation à travers des diagnostics partagés au sein des commissions du PAN, espaces d'échange inter-établissements privilégiés pour le partage d'initiatives reproductibles.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Une dynamique inter-établissements structurée autour de projets concrets, visibles et reproductibles.
- Des outils mutualisés et interopérables au service des étudiants et des membres du personnel (plateformes numériques, dispositifs de soutien, services partagés).

Mission 3 : Développer un ancrage territorial renforcé

À ce jour, le PAN est principalement identifié comme un acteur de coordination entre établissements d'enseignement supérieur. Cette image, bien qu'ancrée, ne rend pas pleinement justice à la richesse de ses initiatives ni à sa capacité à agir dans des domaines essentiels pour le territoire, tels que la mobilité durable, la précarité étudiante, l'accès à la culture, le folklore, la durabilité, la santé mentale ou encore l'orientation tout au long de la vie.

Cette richesse thématique rapproche le PAN des enjeux de l'action publique au sens large, et en fait un candidat naturel pour jouer un rôle de lien, de levier et de co-construction avec les acteurs extra-académiques de la province de Namur (écoles secondaires, associations, Ville, communes, opérateurs culturels, institutions sociales...).

Objectif :

Développer un ancrage territorial renforcé en s'appuyant sur l'expertise, les savoirs d'usage et les initiatives du tissu associatif, culturel, social et économique local. Inspirer et nourrir des coopérations croisées avec ces acteurs pour faire évoluer l'offre de services proposée aux publics cibles du PAN, tout en rayonnant hors du champ académique.

Opérationnalisation :

1. Identifier, cartographier et initier des partenariats avec des acteurs locaux autour de thématiques transversales (logement décent, santé mentale, inclusion numérique, alimentation durable...).
2. Co-organiser des événements, ateliers, projets pilotes ou campagnes avec des acteurs de l'enseignement secondaire, sociaux, culturels, publics, etc.
3. Intégrer des représentants du secteur associatif ou institutionnel dans certains groupes de travail thématiques du PAN.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Le PAN est perçu comme un acteur structurant du territoire namurois, à l'intersection des mondes académique, associatif, public et citoyen.
- Des projets communs PAN-territoire sont visibles, reconnus et valorisés.
- Les étudiants bénéficient directement de ces coopérations (meilleur accès au logement, à l'alimentation, à l'information, à la mobilité, à la culture).
- Le PAN est spontanément intégré dans les dynamiques locales, sollicité pour coconstruire ou conseiller des actions locales.



Champ 2 : Mutualisation & Innovation

Le PAN se construit sur une logique de coopération et de partage entre établissements partenaires. Ce second champ d'action s'inscrit dans une volonté de renouveler les pratiques existantes. Ce champ thématique articule donc une démarche de réflexion critique et prospective autour de la mutualisation, dans une perspective de transformation collective durable.

La mutualisation comme fondement

La mutualisation représente un pilier central de l'action du PAN, dans la mesure où elle vise à fédérer les quatorze établissements d'enseignement supérieur de la province de Namur autour de ressources partagées, de pratiques collaboratives et de connaissances co-construites dans la perspective d'une amélioration continue de l'expérience étudiante au sens large. Toutefois, son opérationnalisation peut se heurter à plusieurs obstacles : disparité de moyens entre les acteurs, différences de cultures professionnelles et éducatives, enjeux de gouvernance et de reconnaissance réciproque. La mutualisation peut également être identifiée comme un frein, lorsqu'elle repose sur des injonctions descendantes ou sur des dispositifs peu adaptés aux réalités de terrain. Il est dès lors nécessaire de la repositionner non comme un impératif normatif, mais comme un processus vivant, adaptable et piloté en fonction des besoins, des temporalités et des contextes. Cette redéfinition vise à restaurer le sens et la portée politique de la mutualisation en tant qu'outil d'intelligence collective.

L'innovation comme levier de transformation

Le PAN conçoit l'innovation comme un processus collectif profondément ancré dans les pratiques, alimenté par la confrontation des savoirs, l'intégration des contextes locaux et l'engagement actif des acteurs concernés. Qu'elle se manifeste sur les plans méthodologique, thématique ou organisationnel, l'innovation promeut une culture d'expérimentation, de partage et d'ajustement continu. Par cette approche, elle renforce la capacité du réseau à développer son intelligence collective, à anticiper les transformations à venir et à contribuer de manière significative à la transformation sociale. Dans un contexte marqué par des changements rapides – qu'ils soient technologiques, écologiques ou sociétaux – cette posture innovante permet au PAN de rester en prise avec les grands enjeux contemporains tout en ancrant ses réponses dans la réalité des terrains.

Mission 4 : Faire émerger le commun par le partage

Le PAN, par ses missions, ses modalités d'action et sa proximité avec les établissements membres, constitue un espace privilégié pour organiser la mutualisation des savoirs, des pratiques et des ressources issues de l'enseignement supérieur. Cette dynamique de partage vise à :

1. Valoriser l'expertise développée par les EES du PAN en permettant à chaque établissement de bénéficier des outils et dispositifs conçus ;
2. Accroître la visibilité et l'impact des initiatives pédagogiques et organisationnelles qui ont démontré leur efficacité sur le terrain ;
3. Favoriser la fertilisation croisée des idées, en confrontant les approches à d'autres contextes et d'autres expériences, afin d'enrichir collectivement les productions et de nourrir de nouvelles pistes d'action.

La mutualisation est ainsi conçue comme un levier de transformation, capable de faire émerger des solutions mieux adaptées, co-construites et éprouvées dans la diversité des situations rencontrées par les établissements du PAN.

La mutualisation est déjà concrètement incarnée au sein du PAN à travers les huit commissions :

- CDES (Centre de Didactique de l'Enseignement Supérieur) : soutient l'innovation pédagogique et développe des formations destinées aux enseignants.
- ChESI (Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif) : promeut l'accessibilité et l'inclusion dans toutes les pratiques académiques.
- CATR (Commission d'Aide à la Transition secondaire-supérieur et à la Réussite) : facilite le passage secondaire-supérieur et développe des dispositifs d'accompagnement à la réussite (ex. Coup de Pouce, remédiation).
- CMI (Commission Mobilité Internationale) : accompagne les étudiants et membres du personnel dans les mobilités entrantes et sortantes, et promeut l'ouverture internationale.
- COI (Commission Orientation et Information) : développe des outils et des actions d'information pour guider les choix d'études et de parcours.
- CRÉO (Commission RéOrientation) : met en place des dispositifs collectifs et individuels d'accompagnement à la réorientation académique.
- CVE (Commission Vie Étudiante) : veille au bien-être global, à l'intégration sociale, culturelle et associative des étudiants.
- CDT (Commission Durabilité et Transitions) : intègre les enjeux environnementaux et sociaux dans les missions et actions du PAN.

Dans cette perspective, le PAN souhaite consolider et intensifier cette démarche, en mettant en place des dispositifs et des cadres facilitant la circulation structurée des connaissances et des pratiques entre ses membres.

Mission 5 : Développer l'expertise et la prospective pour soutenir l'innovation

Évaluer pour mieux innover

Depuis toujours, le PAN procède à la récolte et au traitement de données liées à plusieurs des actions et dispositifs qu'il met en œuvre, afin d'en permettre l'ajustement.

Pour les 5 ans à venir, la visée est double :

- instaurer une culture partagée de l'évaluation au sein du PAN, dans une logique d'amélioration continue des dispositifs, tout en respectant la diversité des formats et des contextes ;
- permettre que la récolte de données dépasse le cadre de l'évaluation et contribue à guider nos actions futures.

Concernant la première visée, il s'agit de mettre à disposition de l'ensemble des chargés de mission une grille commune d'évaluation, mais qui inclut des modules personnalisables, permettant d'adapter certaines sections à la nature, aux objectifs et aux spécificités du projet évalué. Les résultats pourront alimenter les travaux des commissions, nourrir les réflexions stratégiques, et servir de base à des communications internes ou externes.

Concernant la seconde visée, par ses missions, ses commissions et sa proximité avec les acteurs de l'enseignement supérieur, le PAN peut mobiliser son positionnement singulier pour contribuer, lorsque cela s'avère pertinent, à la production de savoirs utiles et ancrés dans les réalités du terrain. Une telle démarche permettra, en réponse à des problématiques identifiées par les commissions, d'étayer les innovations, de nourrir les pratiques et de renforcer la pertinence des actions engagées.

L'intérêt du PAN dans la récolte et le traitement des données s'inscrit ainsi dans une perspective à la fois opérationnelle et réflexive, mobilisable en fonction des besoins et de la nature des projets : il permet d'éclairer les actions menées, d'en évaluer les effets, de mieux comprendre les publics cibles et de faire évoluer et/ou de créer des dispositifs en fonction des données recueillies.

Objectifs :

- Ajuster les actions en continu et valoriser les impacts du PAN.
- Produire des connaissances contextualisées et directement mobilisables pour guider l'innovation pédagogique et institutionnelle.
- Capitaliser et formaliser les données et expériences issues des projets du PAN afin de nourrir une expertise interne renouvelée.
- Soutenir une démarche d'analyse réflexive continue afin d'améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des livrables de nos commissions.

Opérationnalisation :

1. Identifier les problématiques prioritaires au sein des commissions afin de déterminer les données à traiter.
2. Mettre en place des outils systématiques de collecte, de traitement et d'analyse des données issues des actions du PAN.

Évaluation :

- Évaluer l'impact des connaissances produites sur l'adaptation et l'amélioration des dispositifs du PAN à travers des indicateurs de changement à définir pour chaque dispositif.
- Recueillir les appréciations des acteurs du PAN sur la pertinence, la rigueur et l'utilité des analyses fournies.
- Suivre l'intégration des résultats dans les stratégies internes et les politiques partenariales.

Structurer l'innovation par la veille stratégique

Le PAN réalise une veille structurée et systématique couvrant trois dimensions complémentaires : scientifique, institutionnelle et politique. Cette démarche de veille vise à construire une connaissance approfondie et actualisée des évolutions qui traversent le secteur de l'enseignement supérieur.

En vue d'enrichir ses propres dispositifs et nourrir ses réflexions, le PAN s'appuie sur des données validées, des analyses rigoureuses et des retours d'expérience.

Sur le plan scientifique, cette veille permet d'intégrer les avancées pédagogiques, méthodologiques et technologiques, issues des travaux académiques et des expérimentations innovantes.

Sur le plan institutionnel, la veille offre une compréhension fine des politiques, des réglementations et des stratégies déployées à différentes échelles : locale, nationale, européenne voire internationale. Elle facilite la mise en perspective des actions du PAN au

sein d'un cadre plus large, en permettant d'identifier les tendances, les priorités et les opportunités qui influencent les établissements d'enseignement supérieur.

Sur le plan politique, cette veille donne au PAN une capacité d'anticipation des évolutions majeures, notamment en matière de gouvernance, de financement, d'orientation des politiques publiques et de débat sociétal autour de l'éducation. Cela renforce la pertinence et la réactivité des recommandations émises par le PAN, et lui confère un rôle stratégique dans la définition des priorités et des adaptations nécessaires.

Cette veille intégrée contribue ainsi à la fonction de prospective du PAN, en lui permettant d'adopter une posture proactive plutôt que réactive face aux transformations du secteur. Elle constitue un levier essentiel pour informer les décisions stratégiques, orienter les actions et guider les partenariats.

En renforçant son expertise par cette veille continue, le PAN se positionne aussi comme un acteur crédible et reconnu dans l'écosystème de l'enseignement supérieur, capable de faire dialoguer les différents acteurs, de valoriser ses propres expérimentations et de promouvoir l'innovation fondée sur des bases solides et actualisées.

Objectifs :

- Installer une veille systématique et multidimensionnelle (scientifique, institutionnelle, politique) pour anticiper les transformations de l'enseignement supérieur.
- Favoriser l'intégration proactive des tendances émergentes dans la réflexion stratégique et l'innovation pédagogique du PAN.
- Renforcer la capacité du PAN à situer ses actions dans des dynamiques larges, en connectant enjeux locaux et évolutions nationales, européennes et internationales.

Opérationnalisation :

1. Cartographier et prioriser les sources de veille pertinentes
2. Organiser au sein des commissions respectives des points réguliers de restitution et de réflexion collective pour transformer la veille en actions stratégiques.

Évaluation :

- Évaluer l'utilisation concrète des résultats de la veille dans la prise de décision stratégique, la conception de projets et l'orientation des priorités du PAN.
- Recueillir les retours des partenaires et équipes internes sur la capacité de la veille à anticiper les enjeux et à alimenter les réflexions.

Mission 6 : Cultiver l'innovation et mesurer ses impacts

Création d'un carrefour des commissions

Afin de renforcer la dynamique de mutualisation par l'innovation et de créer un espace transversal de réflexion et d'expérimentation, un Carrefour des commissions sera mis en place au sein du PAN à partir de la rentrée académique 2025-2026.

Objectifs :

- Identifier une question socialement vive dans la société civile et/ou médiatique et réfléchir à la manière dont l'enseignement supérieur peut s'en emparer ;
- Analyser les enjeux émergents à partir des terrains d'action concrets ;
- Produire au sein des commissions des ressources, des orientations ou des outils facilitant l'appropriation du sujet par les acteurs du PAN.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Renforcement de la culture de l'innovation au sein du PAN via une dynamique transversale d'expérimentation et d'anticipation ;
- Meilleure intégration des enjeux sociétaux dans les pratiques des acteurs du PAN ;
- Création d'un espace pérenne de dialogue entre les commissions ;
- Identification et mobilisation d'acteurs moteurs sur les sujets émergents.



Champ 3 : Accompagnement, Inclusion & Bien-être des futurs étudiants et étudiantes

L'étudiant est au cœur des préoccupations du Pôle académique de Namur et bénéficiaire de l'ensemble des actions mises en place par le PAN. Dans cette perspective, un portefeuille d'activités développées par ses commissions touche directement l'accompagnement des étudiants afin de favoriser leur bien-être dans toutes les facettes de leur statut d'étudiant.

Soutenir les étudiants dans leur parcours de formation nécessite de penser de manière large les différents éléments qui contribuent à construire un parcours de réussite : un choix d'études réfléchi et adéquat, une acculturation au métier d'étudiant, une maîtrise des prérequis nécessaires et une capacité à acquérir les compétences attendues, une bonne intégration sociale, un certain équilibre psychologique, une capacité à rebondir en cas de difficultés...

Les différentes facettes de l'étudiant - son rôle d'apprenant mais aussi de citoyen, sa condition tant physique que mentale, les activités qu'il développe pour ses études et ses loisirs, etc. - sont interconnectées. « Mens sana in corpore sano » : le bien-être physique et psychologique sont interdépendants. Tout comme la stabilité financière ou sociale et l'épanouissement personnel que procurent les loisirs et activités extra-académiques tels que le sport, le folklore, la culture ou encore l'engagement étudiant, favorisent la réussite aux études. Il convient donc d'envisager l'étudiant dans sa globalité et de comprendre la vie étudiante dans son ensemble, en tenant compte de la place et du rôle de l'étudiant au sein de sa formation, de son campus, dans la société au sens large et, même au-delà, dans le monde.

Par ailleurs, l'une des priorités du PAN est de prendre en compte l'ensemble de la communauté étudiante, de sa diversité et en portant une attention particulière, notamment, aux publics vulnérables ou fragilisés tels que les étudiants souffrant de problèmes de santé mentale, à besoins spécifiques ou particulièrement précarisés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs missions sont menées à bien par le PAN à travers ses commissions :

- 1) Accueillir les (futurs) étudiants, en portant une attention à l'ensemble des publics
- 2) Accompagner les étudiants dans leur parcours de formation
- 3) Soutenir leur bien-être et leur épanouissement.

Ces missions seront perpétuées durant les 5 années à venir, grâce à la pérennisation de certains projets fédérateurs et porteurs de résultats encourageants et grâce à de nouvelles initiatives portées par les différentes commissions. Elles sont menées en collaboration avec un réseau de partenaires institutionnels et associatifs incontournable qui est ancré dans le territoire de la province de Namur et qui œuvre quotidiennement au bien-être physique, psychologique, social, économique et culturel des jeunes. Au regard du développement futur de certaines initiatives, ce réseau de partenaires est amené à s'étoffer davantage.

Mission 7 : Accueillir les (futurs) étudiants, en portant une attention à l'ensemble des publics

Il existe différents moments charnières dans l'accueil des étudiants ; chacun d'eux doit être considéré.

La transition vers l'enseignement supérieur s'avère être un défi complexe pour les élèves au sortir du secondaire : méconnaissance de l'étendue des (types de) formations possibles, manque de connaissance de soi, pression de l'entourage, confusion face à la multiplicité des outils et services d'orientation, confrontation à un enseignement au fonctionnement très différent, règles de fonctionnement régulièrement soumises à réforme, etc. Il importe dès lors de préparer au mieux les étudiants à cette transition et ensuite de soigner leur accueil afin de prévenir un maximum les difficultés.

Cet accueil représente un défi pour les EES, du fait notamment de la diversité du public étudiant : étudiants en situation de précarité, étudiants à besoins spécifiques, étudiants immigrés, étudiants internationaux, etc. Ces différents publics vivent des difficultés et ont des besoins très différents, qui vont impacter leur parcours de formation.

Préparer les futurs étudiants dans leur transition vers l'enseignement supérieur

Objectif :

Contribuer à une information de qualité sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur, les formations et les métiers associés, ainsi qu'au développement de compétences transversales (orientation, méthode de travail, gestion de la vie quotidienne, ...).

Opérationnalisation :

1. Soutenir la collaboration entre EES pour permettre une information complète, objective, comparative quant aux formations supérieures en province de Namur ; mettre en avant les atouts d'étudier en province de Namur.
2. Poursuivre les collaborations avec nos partenaires (CDM, Infor Jeunes, SIEP...) pour s'assurer d'un accès à une information à jour, valide, précise sur toute question liée à

une orientation après le secondaire (finançabilité, formations hors enseignement supérieur, etc.).

3. Soutenir la collaboration entre écoles secondaires et EES en vue de permettre la co-construction de ressources/actions visant à informer sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur (crédits, balises de réussite, finançabilité...), ses exigences, le métier d'étudiant, la vie étudiante, et la manière dont ces différents éléments se déclinent selon le type de formation
 - procéder via le témoignage d'étudiants du supérieur, au développement de fiches-outils FAQ, à la facilitation de l'accès aux cours ouverts...
 - adapter l'information à différents publics : élèves de l'enseignement de transition mais aussi du qualifiant, parents d'élèves, etc.
4. Informer sur les métiers auxquels donnent accès les études supérieures (Explor'Action des métiers...).
5. Poursuivre une offre d'entretiens individualisés pour répondre à la demande de personnes qui envisagent de s'orienter dans l'enseignement supérieur ; y encourager le développement de compétences "d'auto-orientation" (connaissance de soi, exploration active des formations et des métiers, capacité à poser des choix éclairés...).

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Les futurs étudiants bénéficient d'une information complète, objective, comparative sur les formations supérieures organisées en province de Namur.
- Le PAN a accès à une information à jour, valide, précise sur toute question liée à une orientation après le secondaire.
- Les futurs étudiants bénéficient d'une information claire, valide, adaptée sur le fonctionnement et les exigences de l'enseignement supérieur.
- Les élèves du secondaire sont ouverts à la diversité des métiers auxquels donne accès l'enseignement supérieur, et aux réalités de terrain, par le biais de l'échange avec des professionnels de ces métiers.
- Les personnes envisageant une orientation vers l'enseignement supérieur ont accès à un accompagnement individuel visant à les soutenir dans leur réflexion et leurs démarches.

Accueillir les étudiants, faciliter leur acculturation

Objectif :

Contribuer à l'accueil de tout étudiant, en portant une attention soutenue à la diversité caractéristique de ce public, afin de lui permettre de disposer dès le départ d'un maximum de cartes en main pour gérer au mieux son parcours de formation.

Opérationnalisation :

1. Contribuer à l'adaptation des étudiants à leur nouveau métier, en permettant une réflexion collective, inter-établissements d'enseignement supérieur, autour de l'accueil des primo-arrivants, afin d'enrichir les points de vue et de permettre une éventuelle mutualisation des pratiques.
2. Œuvrer pour un accueil qui s'adapte aux besoins des différents publics : les étudiants en situation de précarité, les étudiants à besoins spécifiques, les étudiants internationaux...
3. Poursuivre l'accueil des étudiants internationaux, tout en élargissant le scope à la communauté internationale dans son ensemble (mobilité diplômante, chercheurs, etc.) et à la mobilité OUT ; contribuer ainsi au développement d'une conscience et de compétences interculturelles au sein de toute la communauté académique (belges, internationaux, étudiants, membres du personnel).

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Les nouveaux étudiants bénéficient d'un accueil visant leur adaptation à leur nouveau métier.
- Les différents publics étudiants reçoivent un accueil adapté à leurs besoins.
- Les mobilités IN et OUT sont favorisées.

Mission 8 : Accompagner les étudiants dans leur parcours de formation

Les parcours des étudiants sont jalonnés de difficultés, petites et grandes, allant jusqu'à l'échec ou l'abandon.

L'aide à la réussite est centrale et doit continuellement s'ajuster à l'évolution du public étudiant et aux réformes de l'enseignement supérieur. Elle englobe non seulement le soutien aux étudiants dans la poursuite des études entamées, mais aussi l'accompagnement de ceux qui décident d'arrêter et de se réorienter, afin de les soutenir tous vers la diplomation.

Soutenir les étudiants dans la réussite de leurs études

Objectif :

Contribuer au développement et à la qualité des aides à la réussite mises en œuvre dans les EES, et ce tout au long du parcours de l'étudiant.

Opérationnalisation :

1. Poursuivre la dynamique de mutualisation et de co-construction de ressources et activités soutenant la réussite des étudiants, afin de permettre l'enrichissement réciproque, voire de proposer des offres accessibles à tous les étudiants du Pôle.
2. Soutenir le développement de l'apprentissage par les pairs pour contribuer notamment à la remédiation en matière de prérequis.
3. Contribuer à un diagnostic précoce des difficultés méthodologiques, relatives à la gestion du nouveau métier d'étudiant.
4. Œuvrer pour que l'accompagnement vers la réussite se développe tout au long du parcours de l'étudiant, et pas seulement en début de parcours.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Les ressources et activités développées au sein des commissions du PAN en faveur de la réussite des étudiants sont mutualisées.
- Une remédiation par les pairs aux manquements en matière de prérequis se développe.
- Les difficultés rencontrées par les étudiants dans la gestion de leur nouveau métier sont diagnostiquées au plus tôt.
- L'aide à la réussite est développée tout au long du parcours de formation.

Développer l'offre d'accompagnement des étudiants dans leur réorientation

Objectif :

Soutenir l'essor de l'offre de services en matière d'accompagnement de la réorientation. Permettre que ces services accompagnent le plus tôt possible davantage d'étudiants, tous ceux qui en ont besoin.

Opérationnalisation :

1. Développer une campagne de communication claire et efficace sur les différents services en matière d'accompagnement de la réorientation, tant auprès des étudiants que de nos partenaires au sein et en dehors des EES.
2. Tenir compte des modifications décrétales et valoriser nos dispositifs d'accompagnement collectifs dans le parcours académique des étudiants.
3. Ajuster progressivement ces dispositifs à l'évolution du public étudiant, en s'appuyant sur les données collectées en interne et sur la veille stratégique (cf. champ d'actions 2).
4. Proposer une offre d'accompagnement individualisé claire aux étudiants en réorientation pour lesquels les dispositifs collectifs ne peuvent convenir.
5. Contribuer au développement d'outils et de ressources informatives aidantes dans une perspective de (ré)orientation, ainsi qu'à les faire connaître tant auprès des étudiants que des SAR des établissements membres du PAN.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Les étudiants et nos partenaires au sein et en dehors des EES sont au clair sur les services existants en matière d'accompagnement de la réorientation.
- Les étudiants en réorientation ont accès, selon leurs besoins, à des dispositifs collectifs et/ou à un accompagnement individualisé, afin de les soutenir dans leur réflexion et leurs démarches.
- Nos dispositifs sont en phase avec les réformes du paysage de l'enseignement supérieur et, quand c'est pertinent, valorisés au sein du parcours académique des étudiants.
- Nos dispositifs sont ajustés à l'évolution du public étudiant et de ses besoins.
- Des outils et ressources pertinents en matière de (ré)orientation sont développés/mis à jour et utilisés par les étudiants et par nos partenaires dans les EES.

Mission 9 : Soutenir le bien-être et l'épanouissement des étudiants

Veiller aux besoins essentiels des étudiants, promouvoir leur santé mentale et leur équilibre social

Les constats en matière de bien-être social et mental des étudiants sont préoccupants. Les difficultés rencontrées par les étudiants au niveau social, psychologique, financier impactent leur parcours de formation. Soutenir les étudiants sur ces niveaux, c'est d'abord veiller à leurs besoins essentiels, mais c'est aussi contribuer à leur réussite.

Objectif :

Cœuvrer pour le bien-être physique et psychologique des étudiants, ainsi que pour leur stabilité financière et leur intégration sociale.

Opérationnalisation :

1. Poursuivre et renforcer la veille autour de ces thématiques préoccupantes que sont la précarité, la santé mentale, le harcèlement..., en collaboration avec le tissu associatif et les acteurs de terrain en province de Namur
2. Développer des dispositifs de sensibilisation visant à soutenir les étudiants en difficulté ou visant à aider les étudiants à se prémunir contre ces difficultés, et ce autour de plusieurs thématiques (budget, job, logement, inclusion, etc.)
3. Varier les approches afin de proposer des actions répondant à des profils et besoins différents (ex : aide psychologique individuelle, atelier artistique collectif...)
4. Accueillir les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la province de Namur, qu'ils soient victimes, témoins ou mis en cause dans des situations de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles, ou de discriminations au sein de la Cellule d'Écoute et d'Accompagnement (CEA) du PAN composée d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'une juriste.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Le PAN dispose d'informations valides et à jour concernant le bien-être social et mental des étudiants.
- Le PAN contribue à la prévention et à la remédiation aux difficultés en matière d'équilibre social et mental.
- Les actions mises en place par le PAN sont adaptées à la variété des besoins étudiants.

Encourager l'épanouissement des étudiants au-delà de leur parcours académique

L'épanouissement des étudiants au-delà de leur parcours académique peut se développer dans des champs divers et variés : sport, culture, folklore, entrepreneuriat, développement de compétences extra-académiques, etc. Tous ces champs convergent vers l'engagement et le développement d'activités favorisant la cohésion sociale et le bien-être.

Encourager cet épanouissement et cet engagement étudiant, c'est œuvrer pour la réussite académique, du fait des impacts positifs que ces activités extra-académiques ont en termes de confiance en soi, de collectivité, de réseau social, d'insertion professionnelle, etc.

Objectif :

Soutenir l'ouverture et l'engagement des étudiants dans des activités extra-académiques sources d'épanouissement et de développement de compétences.

Opérationnalisation :

1. Valoriser l'engagement des étudiants dans leurs activités extra-académiques, reconnaître et visibiliser les compétences acquises dans le cadre de ces activités et le bienfait qu'il en ressort pour les étudiants
2. Poursuivre les travaux lancés autour de l'accès à la culture (newsletter, pass culturel)
3. Développer d'autres actions sources d'épanouissement : le sport (mutualisation), le développement de compétences (interculturel, Kots de demain), le folklore, les ateliers culturels (club de lecture, ateliers théâtre), ...

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- L'engagement étudiant dans les activités extra-académiques est valorisé.
- L'accès des étudiants à la culture est facilité.
- Le PAN soutient de nouvelles sources d'épanouissement étudiant.



Champ 4 : Formations et développement des compétences des professionnels de l'enseignement

Dans un contexte où les mutations éducatives, sociales et technologiques appellent à une évolution constante des pratiques professionnelles, la formation continue des acteurs de l'enseignement représente un levier stratégique majeur pour garantir la qualité et la pertinence des dispositifs pédagogiques. Le PAN entend ainsi poursuivre la dynamique de mutualisation de la formation et du renforcement des compétences individuelles et collectives, tout en valorisant les expertises déjà présentes au sein de ses établissements membres.

L'ambition est double : d'une part, visibiliser et capitaliser les pratiques innovantes ainsi que les savoir-faire développés par les membres du personnel des établissements du PAN ; d'autre part, structurer une offre de formation cohérente, ancrée dans les réalités de terrain, et propice au développement professionnel continu.

L'offre de formation proposée visera à répondre à la diversité des profils et des contextes, en variant les formats (journées thématiques, communautés de pratiques, cours hebdomadaires, formations à la carte, découvertes d'outils, mises en pratique, ...), les types de contenus (théoriques, méthodologiques, partages de pratiques) et les publics visés (enseignants du supérieur, enseignants du secondaire, membres du personnel des services transversaux).

Enfin, afin de poursuivre le décloisonnement des thématiques et l'émergence d'approches transversales, le PAN encouragera une collaboration active entre le Centre de Didactique de l'Enseignement Supérieur (CDES) et ses différentes autres commissions thématiques, posant les bases d'une véritable intelligence collective, cohérente dans l'ensemble des dispositifs qu'il propose, au service de la formation continue et de la création d'outils concrets facilitant le développement des compétences des professionnels de l'enseignement.

Mission 10 : Encourager la collaboration entre professionnels de l'enseignement et la valorisation des savoir-faire internes

Dans une logique de développement professionnel continu, la valorisation des expertises internes et la coopération entre pairs constituent des vecteurs majeurs de transformation pédagogique. Le PAN souhaite structurer des espaces de collaboration professionnelle, favorisant le décloisonnement des pratiques et la reconnaissance des savoirs issus de l'expérience. Cette mission vise à faire émerger une véritable culture du travail collaboratif, en créant les conditions d'une intelligence collective, où chaque professionnel est à la fois apprenant et contributeur.

À travers la facilitation des échanges de pratiques et la co-construction de ressources pédagogiques contextualisées, le PAN vise à mutualiser les approches, diffuser les initiatives pertinentes, et nourrir un sentiment d'appartenance professionnelle partagé. La reconnaissance formelle et informelle des contributions individuelles et collectives renforce par ailleurs la motivation des acteurs, tout en consolidant les fondements d'une gouvernance distribuée de la formation.

Fort de l'expérience de plus de dix années de coordination et de mise en place de cadres de collaboration, le PAN réaffirme sa volonté de poursuivre et de renforcer les actions déjà menées dans ce domaine.

Opérationnalisation :

1. Maintenir l'organisation d'une journée pédagogique annuelle mettant en valeur les pratiques d'enseignants du PAN et faisant intervenir des experts internes ou externes au PAN.
2. Mettre en commun les formations pédagogiques organisées par le PAN et ses établissements membres au sein d'un catalogue de formations.
3. Recenser, valoriser et diffuser les expériences inspirantes issues des établissements du PAN via un catalogue de ressources en ligne.
4. Poursuivre le recours à la mise en place de groupes de travail inter-établissements pour la co-construction d'outils pédagogiques (Coup de pouce, Guide d'accompagnement des étudiants lors d'entretiens individuels, carnet d'informations "Que faire ?", fiches de capitalisation autour de la santé mentale...).
5. Organiser des temps d'échanges de pratiques structurés (lunchs-débats fenêtre, webinaires, ateliers de mutualisation, communautés de pratiques, GT CAPAES, etc..) pour favoriser la mise en réseau des différents acteurs et les échanges informels par la suite.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Renforcement de la dynamique de coopération entre les professionnels de l'enseignement.
- Valorisation des compétences internes par la mise en visibilité des expertises.
- Augmentation du nombre de ressources co-produites accessibles à l'ensemble des professionnels de l'enseignement.

Mission 11 : Développer une offre de formations ancrée dans les réalités du terrain

Le PAN considère que toute démarche de formation doit partir des réalités vécues sur le terrain par les professionnels de l'enseignement. Il s'agit de mettre en place une ingénierie de formation réactive et participative, qui s'appuie sur les besoins exprimés par les équipes pédagogiques et les problématiques concrètes rencontrées dans les établissements.

Cette mission repose sur une méthodologie de co-construction des contenus de formation avec les professionnels eux-mêmes, afin de garantir leur adéquation opérationnelle. Elle valorise l'expertise du terrain comme source légitime de savoir, à égalité avec les apports académiques ou théoriques. En ce sens, elle permet une transformation des pratiques plus profonde et plus durable, car fondée sur des situations authentiques et une implication directe des acteurs concernés.

L'enjeu est aussi de favoriser l'ancrage des apprentissages dans les contextes professionnels : chaque formation est conçue comme une réponse concrète à une situation réelle, à un besoin identifié par les acteurs de l'enseignement concernés, en intégrant des cas pratiques, des mises en situation et des retours d'expérience.

Opérationnalisation :

1. Mettre en place un système de remontée et d'analyse croisée des besoins de formation, en s'appuyant sur les données issues des projets, les retours d'expérience de terrain et les travaux des commissions du PAN afin d'alimenter à la fois la conception des dispositifs pédagogiques et les priorités de développement professionnel.
2. Co-construire les formations en collaboration avec les professionnels concernés (conseillers pédagogiques, experts externes, enseignants, praticiens, ...).
3. Créer des outils et des formations à l'utilisation de ceux-ci pour répondre à des besoins clairement identifiés par les acteurs de terrain (Coup de pouce, Guide d'accompagnement des étudiants lors d'entretiens individuels, carnet d'informations « Que faire ? », ...) la recherche inter-établissements (arbre décisionnel du projet AGIR).
4. Intégrer des études de cas, des situations authentiques d'apprentissage ou des situations professionnelles dans les contenus de formation.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Meilleure adéquation des formations avec les attentes et besoins des professionnels.
- Plus grande implication du personnel dans la définition et la conception des formations.
- Renforcement du panel d'outils à disposition des professionnels de l'enseignement.

Mission 12 : Diversifier les modalités de formations pour répondre à la pluralité des profils et des besoins

Reconnaissant la diversité des profils des acteurs de l'enseignement, des parcours professionnels et des contraintes institutionnelles, le PAN développe une offre de formation variée, différenciée et accessible. Cette mission vise à proposer des modalités pédagogiques variées s'adressant à différents publics (enseignants en début ou en milieu de carrière, coordinateurs, formateurs, personnels d'appui pédagogique, personnel transversal, acteurs de la transition secondaire-supérieur, ...).

La complémentarité entre apports théoriques, exercices pratiques et échanges entre pairs favorise l'implication active des participants, tout en contribuant à une formation plus engageante, plus contextualisée, et donc plus efficace.

Au-delà de la simple variété de formats, la diversification vise aussi à décloisonner les thématiques et les approches, en encourageant des formations transversales qui croisent disciplines, niveaux d'enseignement et fonctions. Ces formats hybrides favorisent les synergies entre acteurs, la circulation des idées, et la diffusion de démarches pédagogiques innovantes.

Opérationnalisation :

1. Développer des formats de formation variés (journée thématique, webinaire, lunch débat, cours hebdomadaire, modules, ateliers de mise en pratique...).
2. Proposer des formations à destination des différents professionnels de l'enseignement (enseignants du supérieur et du secondaire, conseillers pédagogiques, personnel des services transversaux, praticiens et maîtres de formation pratique, ...).
3. Aller au-delà du développement des compétences pédagogiques des enseignants en œuvrant pour le développement de compétences transversales des professionnels de l'enseignement (CUA, entretien individuel, processus et ressources en matière de (ré)orientation, maîtrise de l'anglais, intégration du DD dans les enseignements, compétences interculturelles, gestion de la santé mentale des étudiants, ...).
4. Croiser les thématiques en coconstruisant et coanimant les contenus entre commissions thématiques.
5. Identifier et expliciter systématiquement le niveau de la formation (découverte, mise en pratique, spécialisation) proposée pour mieux cibler le public concerné.

Évaluation :

Les résultats attendus à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Accessibilité renforcée de la formation pour l'ensemble des professionnels.
- Adaptation de l'offre aux besoins spécifiques des différents profils.
- Développement de compétences transversales grâce à des formations décloisonnées.